



Les Vignes de la Chapelle *** (Île de Ré)

1^{er} Hôtel de Charente Maritime à obtenir

L'ECOLABEL EUROPEEN « Services d'Hébergement Touristique »,

*Le 16 décembre dernier, l'Hôtel *** « Relais du Silence » LES VIGNES DE LA CHAPELLE s'est vu récompensé par l'AFNOR pour sa démarche environnementale : Voici le 1^{er} hôtel de Charente-Maritime à obtenir l'ECOLABEL EUROPEEN.*



En faisant construire l'hôtel LES VIGNES DE LA CHAPELLE dans son village maternel à Sainte Marie de Ré il y a 3 ans, Stéphane HERAUDEAU a montré son engagement pour la protection de l'environnement. Cet engagement se traduit tout d'abord par un ensemble d'actions entreprises dès la conception de l'hôtel : chauffe-eau solaire, pompe à chaleur, brise-soleil et surtout une architecture bioclimatique ; de fait, le bâtiment bien exposé et bien protégé permet d'assurer un confort thermique toute l'année sans besoin excessif de chauffage en hiver et sans nécessité de climatisation en été. Si aujourd'hui, l'écologie commence à entrer dans les mœurs, en 2005, lors du montage du projet de l'hôtel, une étude approfondie menée avec l'aide de Jacques OSSOLA (Architecte à Sainte Marie de Ré) et de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) fut nécessaire pour réaliser cet hôtel « prototype » en matière de protection environnementale.

Au quotidien, l'objectif est d'accueillir les hôtes en leur permettant de profiter de prestations hôtelières haut de gamme, de se détendre, de se ressourcer... tout en les associant à la philosophie d'être reçus dans le respect de ce milieu fragile qu'est l'île de Ré. Ils sont ainsi sensibilisés à de petits gestes comme... éteindre les lumières en quittant la chambre, trier les déchets, faire attention à la consommation d'eau, préférer le vélo à la voiture pour leurs déplacements...

« C'est en répondant à l'appel à projet lancé par la Région Poitou-Charentes dans le cadre de sa politique environnementale et touristique », précise le propriétaire, « que nous avons obtenu un soutien financier à la prise en charge de 50% des coûts de certification de l'AFNOR et de 70% de la mission d'accompagnement de Grégory BIGNET (consultant en écotourisme Cabinet AMB Conseil - Vienne), aide précieuse pour faire reconnaître notre investissement au quotidien à recevoir nos hôtes dans un hôtel écologique. Nous avons d'ailleurs une clientèle qui est en recherche de tels lieux de vacances.

Aujourd'hui, nous sommes heureux que notre établissement, LES VIGNES DE LA CHAPELLE soit le 1^{er} hôtel de Charente-Maritime à arborer la Petite Fleur, symbole de l'excellence en matière de protection environnementale. C'est tout d'abord une récompense pour la composante « environnement » de notre philosophie de Tourisme Durable ; et nous sommes bien conscients que seule une prise en compte équitable de chacune des composantes « environnement, économie, social et culture » peut garantir un développement durable. Nous espérons que nos confrères s'engageront à leur tour dans cette grande aventure et que les élus continueront à œuvrer pour que la Nature reste une source de revenu pour l'Île de Ré ».

Contact : Stéphane HERAUDEAU - hotel@lesvignesdelachapelle.com - tél. : 05 46 30 20 30